THÔNES
Cœur des Vallées

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le 30/01/2025
ID : 074-217402809-20250129-THDEC25012-AU

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/012

SAISON CULTURELLE N° 7 – CONTRAT DE CESSION ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE - QUEEN

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 7 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession avec l'association Orchestre des Pays de Savoie, sise Batiment Koala Savoie – Technolac – 17, rue Lac St André BP 50268 73375 LE BOURGET DU LAC représentée par M. Vincent SCHMITT, Directeur Général, pour le spectacle Queen, le 16 mars 2025, à l'Espace Cœur des Vallées 2, rue du Pré de Foire 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **8 000€ HT soit 8 967,50€ TTC** hors frais de catering.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 29 janvier 2025.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 30 JAN. 2025
ET PUBLICATION LE 30 JAN. 2025

Le Maire,

VILLE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET